

VOTRE VILLE

Spécial **COVID-19**

N° 2 Novembre/Décembre 2020



Chères Fondettoises,
Chers Fondettois,

L'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire a souhaité vous accompagner au mieux durant ce nouveau confinement qui représente une épreuve pour chacun d'entre nous et, surtout, pour les personnes les plus fragiles ; à commencer par nos aînés, et les plus isolées. **C'est la raison pour laquelle de nouveaux services ont été mis en place.**

En ces temps difficiles, la solidarité est en effet primordiale et se doit d'être au cœur de nos actions. C'est pourquoi, si l'un de vos voisins ou l'une de vos connaissances sur le territoire de notre commune se retrouve en difficulté, je vous invite à en informer la municipalité pour que nous puissions agir et lui apporter notre soutien. **Vous pouvez compter sur notre totale mobilisation afin de vous accompagner dans cette nouvelle épreuve.**

L'équipe municipale reste fortement mobilisée car la gestion de la crise épidémique que nous traversons tous est notre priorité du moment.

A cet égard, **je vous invite tous à faire vivre nos commerces de proximité**, si importants à la vitalité de notre territoire, dans les conditions qu'ils sont en mesure de proposer. En ma qualité de Maire mais également de Président de tous les Maires de Touraine, **j'ai effectivement regretté que nos commerçants de proximité ne puissent pas rester ouverts alors même qu'ils ont démontré leur esprit de responsabilité et leur capacité à respecter un protocole sanitaire strict.** A travers ces lignes, je tiens à leur apporter tout mon soutien.

Je souhaite également exprimer **une pensée très particulière et émue** pour toutes celles et ceux qui ont été endeuillé(e)s depuis le début de cette pandémie et leur faire part de nos pensées chaleureuses.

Cette pandémie est un véritable fléau **mais nous savons pouvoir compter sur des hommes et des femmes extraordinaires qui luttent en première ligne depuis maintenant plus de huit mois** : les médecins, infirmiers, aides-soignants et tout le personnel médical ont notre admiration et nous ne saurions les remercier suffisamment pour leur engagement quotidien et pour leur dévouement au bénéfice des autres.

La patience et l'espoir doivent continuer à nous guider. Nous reviendrons à des temps plus propices et je suis convaincu que prochainement, nous vivrons ensemble des moments inoubliables à Fondettes.

Plus que jamais, je reste à vos côtés.

Cédric de OLIVEIRA
Maire de Fondettes
Président de l'Association
des Maires d'Indre-et-Loire

vous informe



Sommaire

- Mes déplacements et mes attestations 2
- Les réponses à vos questions 3
- Mes commerces de proximité 4
- Services exceptionnels 6
- Informations pratiques 8

#PRENEZSOINDEVOUS

**Tenir bon ensemble face au COVID-19
avec des mesures exceptionnelles !**



La ville vous accompagne !

L'Hôtel de ville est ouvert au public pendant le confinement «en privilégiant les rendez-vous». Les horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h (permanence état-civil).

☎ 02 47 88 11 11 / ✉ mairie@fondettes.fr



Mes déplacements et mes attestations

Le 24 novembre le Président de la République a annoncé une adaptation du confinement du 28 novembre au 15 décembre. A compter du 28 novembre l'activité physique et les balades seront autorisées dans un périmètre de 20 kilomètres et d'une durée maximum de 3h. La reprise des activités extra-scolaires en plein air sera autorisée et les commerces et services à domicile dits non-essentiels pourront reprendre dans des conditions sanitaires strictes jusqu'à 21h. Les déplacements resteront interdits sauf dans les cas prévus par les attestations dérogatoires.

Et comme lors du premier confinement, des attestations dérogatoires, en format papier (à imprimer ou à reproduire sur papier libre) ou numérique, sont à nouveau mises en place pour pouvoir se déplacer. L'attestation est nécessaire pour se rendre à son travail (accompagnée d'un justificatif fourni par l'employeur), faire ses courses, aller à un rendez-vous médical ou pour tout autre motif familial impérieux. Il faut également s'en munir pour faire du sport ou promener son animal de compagnie. La nouveauté : une attestation de sortie est obligatoire pour emmener ses enfants à l'école. Comme au printemps dernier, les déplacements restent interdits sauf dans certains cas énumérés ci-dessous et sur attestation uniquement :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, les universités ou établissements d'enseignement supérieur pour les étudiants, les centres de formation pour adultes et tout déplacement professionnel ne pouvant être différé.
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (retrouvez la liste sur www.gouvernement.fr) et les livraisons à domicile.

- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ainsi que l'achat de médicaments.

- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

- Les déplacements dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de 20 kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

- Les convocations judiciaires ou administratives et les rendez-vous dans un service public.

- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Des attestations permanentes existent pour les déplacements domicile/travail et pour accompagner les enfants à l'école. Pour les autres motifs les attestations individuelles sont à remplir à chaque déplacement (une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement). Toutes ces attestations sont disponibles via l'application «TousAntiCovid» ou téléchargeables sur le site www.gouvernement.fr et sur le site de la ville www.fondettes.fr

De l'engagement de chacun d'entre nous dépend la santé de tous, prenez soin de vous !

Votre ville vous écoute !

De nombreux Fondettois nous ont fait parvenir leurs questions. Nous publions ici des réponses qui peuvent rendre service au plus grand nombre.

- 1 Est-ce que je dois porter le masque à Fondettes ?** Oui, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de l'espace public de la Métropole.
- 2 Est-ce que je peux faire du sport ?** Oui, les sorties indispensables à l'équilibre de chacun, le sport et l'activité physique individuels dans les espaces ouverts, sont autorisés dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile et pour une durée maximale d'**une heure**. Une seule attestation de déplacement dérogatoire suffit pour un adulte avec des enfants.
- 3 Puis-je sortir mon animal de compagnie ?** Oui, dans la limite de 3 heures quotidiennes et dans un rayon maximal de 20 kilomètres autour du domicile muni d'une attestation de déplacement dérogatoire.
- 4 Puis-je me rendre aux urgences vétérinaires ?** Oui, les déplacements pour une urgence vétérinaire sont possibles mais il est nécessaire de renseigner l'attestation dérogatoire.
- 5 La déchetterie est-elle ouverte ?** Oui, les déchetteries restent ouvertes aux jours et horaires habituels. Il est nécessaire de remplir l'attestation dérogatoire (se rendre dans un service public), de ne pas être nombreux dans la voiture et de porter le masque. Le fonctionnement de la collecte des déchets reste normal.
- 6 Mon fils est en conduite accompagnée, peut-il continuer à conduire ?** Oui, les déplacements avec une personne en conduite accompagnée sont possibles mais il est nécessaire de renseigner l'attestation dérogatoire.
- 7 Puis-je me rendre aux obsèques d'un membre de ma famille dans le sud de la France ?** Oui, les déplacements pour des obsèques sont autorisés mais il est nécessaire de renseigner l'attestation dérogatoire et fournir les documents nécessaires pour justifier le déplacement. Attention toutefois, le nombre de personnes pouvant assister à des obsèques est limité.
- 8 Est-ce que je peux aller au cimetière à Esvres en cochant «motif familial impérieux» ?** Non, les visites dans les cimetières ne sont pas considérées comme motif impérieux et ne font pas parties des déplacements dérogatoires.
- 9 Est-ce que je peux déménager de Fondettes à St-Etienne-de-Chigny ce week-end ?** Oui les déménagements sont autorisés. Le jour J, se munir de tous les justificatifs : une pièce d'identité, une copie de fin de bail, nouveau bail ou acte de vente, un justificatif de la société de déménagement, si vous faites appel à des professionnels, une attestation de déplacement dérogatoire en cochant «motif familial impérieux», si vous déménagez par vos propres moyens.
- 10 Puis-je aller chercher du matériel de bricolage dans un magasin ?** Oui, les déplacements pour des retraits de commande sont autorisés. Il est nécessaire de remplir l'attestation dérogatoire, ne pas être nombreux dans la voiture et porter le masque.
- 11 Est-ce que je peux aller chercher des médicaments à Tours pour mon épouse malade d'un cancer ?** Oui, les déplacements pour récupérer une commande à un endroit particulier comme l'hôpital Bretonneau sont autorisés mais il est nécessaire de renseigner l'attestation dérogatoire.
- 12 Le marché sous la halle de la Morandière reste-il ouvert ?** Oui, les marchés alimentaires peuvent continuer à accueillir du public, dans le respect d'un protocole sanitaire strict. Le marché du mercredi et du dimanche reste ouvert de 8h30 à 13h sous la halle de la Morandière, il est nécessaire de renseigner l'attestation dérogatoire.



Concernant la réglementation, la Police municipale reste à votre écoute au **02 47 88 11 00** ou par courriel à policemunicipale@fondettes.fr

QUESTIONS REponses



Soutenons nos commerces de proximité !

Découvrez la liste complète des commerces fondettois qui restent à votre service pendant la crise sanitaire pour faciliter vos déplacements dans votre quotidien. Les commerces fondettois ouverts recensés s'adaptent à vos besoins en proposant de nombreux services et des horaires d'ouverture adaptés : commande par téléphone, par courriel ou sur internet, livraison à domicile, ou encore des horaires aménagés spécifiquement pour les personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire et les personnes âgées.

LA PADERIA

Boulangerie artisanale (farines BIO et label Rouge)/Pâtisserie

Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7h à 13h30 et de 15h30 à 19h30, dimanche de 7h30 à 13h. Services proposés : Réservation possible et commandes (toutes quantités souhaitées) 48h à l'avance de pains spéciaux au levain, viennoiseries beurre AOC, pâtisseries maison...

5, rue Eugène Goüin - Fondettes - 02 47 96 89 35

LES ROCHES GOURMANDES

Boulangerie/Pâtisserie

Ouvert du lundi au dimanche de 6h à 20h.

Services proposés : Commande par téléphone ou par courriel à lesrochesgourmandesinfo@gmail.com.

99, avenue du G^d de Gaulle - Fondettes - 02 47 42 17 63

LA PICCOLA - PIZZERIA

Pizzas

Ouvert le midi du mardi au vendredi de 11h30 à 13h30 et le soir du mardi au vendredi de 18h30 à 21h30, le samedi de 18h à 21h30 et le dimanche de 18h30 à 21h. Services proposés : Pizzas artisanales préparées à la commande. Commande par téléphone.

16, rue Eugène Goüin - Fondettes - 02 47 65 95 69 - www.la-piccola.fr

CELIE DELICE

Traiteur/Chef à domicile

Services proposés : livraison de plats ou de menus faits maison à partir de produits de qualité, bio, artisanaux et locaux. Commandes par téléphone et livraison gratuite sur Fondettes. Retrouvez la carte traiteur sur www.celiedelice.fr

Fondettes - 06 64 99 73 55 - contact@celiedelice.fr

TOURS FONDETTES AGROCAMPUS

Vins du Domaine des Millarges en AOP Chinon

Ouvert les lundi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mercredi et samedi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h. Services proposés : Informations et commandes par téléphone.

Agrocampus Tours-Fondettes - La Plaine - Fondettes - 07 55 59 67 15

AU TOURS DU VIN

Caviste/Vins/Spiritueux/Chèques cadeaux

Ouvert le lundi de 14h30 à 19h30 et du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h30 uniquement pour la cave (bar fermé). Services proposés : Commande par téléphone ou par courriel à autoursduvin@gmail.com. Livraison gratuite sur Fondettes à partir de 12 bouteilles panachées ou 100€ d'achat.

2, rue Gustave Eiffel - Fondettes - 02 47 65 00 19 - autoursduvin@gmail.com

DOMAINE TIMOTHÉE DELALLE

Vins

Ouvert tous les vendredis de 17h à 19h et samedis de 9h à 12h et sur rendez-vous via le formulaire sur <https://domainedelalle.webnode.fr/> Services proposés : Commande et paiement possible sur le site internet, livraison gratuite dès 50€ d'achat (possibilité de paiement par CB à la livraison).

1, rue de Château Gaillard - Fondettes - 06 63 56 76 79

LA CAVE DES ROCHES

Vente fruits et légumes/Épicerie fine/Produits du terroir

Ouvert du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 15h à 19h30, le samedi de 9h à 19h. Services proposés : Commandes par téléphone, drive, possibilité de livraison à domicile.

190, av. du G^d de Gaulle - Fondettes - 02 47 35 91 60

AUTO ÉCOLE

Actuellement fermée administrativement, inscription pour la formation code par internet (www.auto-ecole-st-cyr-fondettes.com).

38, rue Eugène Goüin - Fondettes - 02 47 42 14 61

ORDIZEN37

Maintenance informatique à domicile/Conseil/Formation

Services proposés : L'ensemble des prestations est assuré (assistance à distance, dépôt de matériel et déplacement à domicile). Les demandes se font via le site www.ordizen37.fr et par téléphone.

10, rue du Verger - Fondettes - 06 11 27 35 32 - contact@ordizen37.fr

Pendant le confinement, les commerçants proposent de la livraison à domicile, des achats sur internet ou l'ouverture sur des horaires spécifiques.
Soutenons-les !

Pendant le confinement, les commerçants proposent de la livraison à domicile, des achats sur internet ou l'ouverture sur des horaires spécifiques.
Soutenons-les !

QUATRE PATTES SERVICES - HUSSE

Alimentation et soins chien/chat/chevaux/toilettage

Ouvert le lundi de 14h à 19h, du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, le samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Services proposés : Enlèvement sur place, livraison gratuite à domicile sur l'ensemble de la commune. Drive pour le service de toilettage au 02 47 42 69 12.

ZA la Haute Limougière - 9, rue Edouard Branly - Fondettes - 02 47 73 80 60

LE BEAU MANOIR

Tabac/FDJ/Boissons à emporter

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 15h à 18h.

6, quai de la Guignière - Fondettes - 02 47 42 01 02.

LE LYCÉE

Tabac/Presse

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h30 et de 15h à 19h et le samedi de 8h à 12h30 et de 15h à 19h. Fermé dimanche et jours fériés. Services proposés : Vente de tabac, presse, FDJ, timbres poste, relais colis, PMU...

44, rue Jean Inglessi - Fondettes - 02 47 42 28 80

GARAGE AD HAUTE LIMOUGÈRE BELNOUE AUTOMOBILES

Carosserie/Mécanique/Station de lavage

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h30.

ZA la Haute Limougière - 1, rue Edouard Branly - Fondettes - 02 47 49 90 87

CORDONNERIE LOUISON

Ouvert du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h,, le samedi de 8h30h à 12h.

5, rue de la République - Fondettes - 02 36 43 24 35

CRÉA CHIC BY AURÉLIE

Salon de coiffure

Services proposés : drive pour un retrait sur place des produits et des kits couleurs personnalisés commandés par téléphone, retrait de chèques cadeaux.

14, rue Vallières - Fondettes - 02 47 56 78 46

ENVISAGE COIFFURE

Salon de coiffure/Barbier

Services proposés : vente de produits soins shampoing et produits de coiffage en drive sur rendez-vous par téléphone et prise de rendez-vous après déconfinement au même numéro.

2 bis, avenue Jean Jaurès - Fondettes - 02 47 42 24 75

MYST'HAIR COIFFURE

Salon de coiffure

Services proposés : drive pour un retrait sur place des produits commandés, bon anniversaire ou bon cadeau.

7, rue Eugène Goüin - Fondettes - 02 47 42 03 02

A MA PAUSE BEAUTÉ

Institut de beauté

Services proposés : Possibilité de faire vos achats (produits de soin, maquillage, cartes cadeaux...) par téléphone ou par mail sur le site et retrait des commandes sur rendez-vous à l'institut dans le respect des gestes barrières.

4, rue des Roncières - Fondettes - 02 47 55 29 66 - www.amapausebeaute.com

SPA CORALINE

Institut de beauté

Services proposés : possibilité de faire parvenir vos produits préférés et bons cadeaux en commandant par téléphone.

19, av. du G^{al} de Gaulle - Fondettes - 02 47 42 21 31 - www.spacoraline.com

ADENIOR

Service d'aide à domicile

L'accueil du public en agence se fait uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Services proposés : les prestations au domicile sont maintenues (sous réserve du respect des règles sanitaires par nos salariés et nos bénéficiaires) : entretien, garde d'enfants, accompagnement et aide aux personnes fragiles, petits bricolages et jardinage.

17, rue Eugène Goüin - Fondettes - 02 47 28 44 81

VÉRO COUTURE

Retouches/Couture sur mesure/Création/Ameublement/Accessoires de mode

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sur rendez-vous sous certaines conditions dans le respect des gestes barrières).

7, rue des Cochardières - Fondettes - 02 47 49 75 50 - 06 19 74 72 05

VISION PLUS FRANÇOIS OPTICIENS

Opticiens

Ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h. Services proposés : possibilité de prendre rendez-vous sur <https://monrdv.vision-plus.fr/fondettes-cceclerc> ou par téléphone.

Centre commercial Leclerc - 4, avenue Jean Jaurès - Fondettes - 02 47 42 12 47

ENTENDRE

Audioprothésiste

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

7, rue de la République - Fondettes - 02 49 88 08 92 - www.entendre-fondettes.fr

BEFIT STUDIO

Fitness

Services proposés : Possibilité de suivre les cours collectifs à travers des directs sur une page Facebook et avec des replays sur une plateforme vidéo dédiée. Retrouvez toutes les offres sur www.befitstudio.fr.

ZA des deux Croix - 8, rue Le Corbusier - Fondettes - 02 47 80 94 81

Soutenons nos commerces de proximité !

NICOLAS PEINTURE

Peinture/Décoration

Services proposés : Nicolas Peinture reste ouvert et propose des travaux de rénovation et de décorations. Découvrez l'ensemble des prestations sur le site <http://harelmelanie.wixsite.com/peinturenicolas>.

10, rue François Rabelais - Fondettes - 06 59 16 18 34

COTON FRIPON

Magasin d'atelier créatif/Cadeau naissance/Décoration/Accessoires de mode

Services proposés : Valérie Lioret continue à recevoir uniquement sur rendez-vous avec les règles sanitaires en vigueur. Livraison et commande par téléphone.

Le Treuil - Fondettes - 02 47 56 54 98 - 06 61 96 64 27 - cotonfrapon@orange.fr

LA PASSION DU FROMAGE

Crèmerie/Fromagerie/Produits du terroir

Ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 13h et de 15h30 à 19h, le dimanche de 8h30 à 13h. Services proposés : Possibilité de commander par téléphone. Click and Collect sur le site [www.lapassiondufromage.fr](http://lapassiondufromage.fr) (retrait J+1 selon jour d'ouverture).

1, rue Raoul du Saussay - Fondettes - 02 47 40 92 67

LE JARDIN D'AMANDINE

Fleuriste

Services proposés : Service de drive du mardi au samedi de 16h à 18h (les commandes doivent être passées au minimum 24h à l'avance par téléphone, les règlements se font par CB à distance). Livraison à domicile.

14, rue Eugène Göüin - Fondettes - 02 47 42 21 02

ATELIER CRÉATION HD

Artiste

Ouvert lundi au samedi de 14h à 19h sur rendez-vous. Services proposés : Nadine Lefeuvre propose cours et stages de peinture acrylique (possibilité de bons cadeaux) et réalise tableaux et objets décoratifs (personnalisation possible).

15 ter, rue des Chaussumiers - Fondettes - 06 82 43 43 93 - <http://creationhd.canalblog.com>

ISACADRE

Atelier d'encadrement

Ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30 uniquement sur rendez-vous.

17, rue de Tréché - Fondettes - 02 47 42 07 58 - www.isacadre.com

MARCHÉ SOUS LA HALLE DE LA MORANDIÈRE

Le marché bi-hebdomadaire qui se déroule sous la Halle de la Morandière est ouvert le mercredi et dimanche de 8h30 à 13h. La Halle de la Morandière est fermée en dehors de ces horaires.



Services exceptionnels Restez chez vous, on s'occupe de tout !

En cette période de crise sanitaire liée à la Covid-19, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fondettes se mobilise pour vous accompagner. Le CCAS centralise les demandes et les différentes aides mobilisables. Les missions essentielles de solidarité se poursuivent et d'autres services voient le jour afin de venir en aide rapidement aux personnes les plus fragiles et dans le besoin.

Besoin de parler ?

Cellule d'écoute psychologique ouverte à tous.

Il suffit parfois d'un petit coup de pouce pour surmonter une période difficile !



APPEL ANONYME ET GRATUIT

WWW.FONDETTES.FR
VILLE DE
FONDETTES
AU CŒUR DU VAL DE LOIRE

Pour accompagner les habitants qui en ressentent le besoin, la ville de Fondettes met en place un service de soutien psychologique, dispensé par des professionnels de santé qui s'engagent à échanger, soutenir et orienter. Cette cellule d'écoute s'adresse à tous, les samedi de 9h à 11h45 jusqu'au 2 janvier 2021. Composez le **02 47 88 11 11** pour être mis en relation avec la cellule d'écoute. **Les entretiens sont gratuits et anonymes.**

Livraison de courses à domicile

POUR LES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES

Nouveauté : pendant le confinement et ce jusqu'au samedi 2 janvier 2021, le service de transport pour les personnes âgées est disponible dès maintenant du lundi au vendredi (lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h30, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30).

Toute la semaine, les agents du CCAS effectuent, à la demande, des courses pour les personnes âgées et/ou handicapées. Ils sont tous équipés et formés au respect des gestes barrières afin d'intervenir en toute sécurité auprès des personnes.

Ses missions

- 1 Achat et livraison de courses alimentaires à domicile.
- 2 Livraison de médicaments à domicile.
- 3 Transport des personnes âgées pour les courses alimentaires, les déplacements médicaux, les rendez-vous auprès d'une administration ou d'un service public ou pour se rendre au cimetière.

Tarif : 2 € (aller/retour).

Pour bénéficier de ce service, il faut habiter Fondettes et être âgé de plus de 71 ans ou en situation de handicap. Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter le **02 47 88 11 14**.



● PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Mise en place en place d'un portage de repas réalisés par le Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes pendant toute la durée du confinement. Pratique, il permet aux personnes d'éviter de sortir pour faire les courses et d'avoir des repas équilibrés, préparés et livrés à domicile dans le respect des gestes barrières. Possibilité de commander un ou plusieurs repas par semaine. Ce service peut être rapidement mis en place avec la possibilité de le suspendre à tout moment. Le prix d'un repas est calculé en fonction des ressources.

Pour en bénéficier, il faut habiter Fondettes et être âgé de plus de 65 ans ou en situation de handicap. Une évaluation de la situation peut en outre être envisagée au cas par cas si l'âge requis n'est pas atteint.

Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter le **02 47 88 11 14**.

● REGISTRE COMMUNAL POUR LES PERSONNES FRAGILES

Le CCAS dispose d'un registre des personnes vulnérables pour identifier auprès de qui intervenir lors d'épisodes de canicule, de grand froid, de catastrophes naturelles ou de crise sanitaire comme celle que nous traversons. Si vous vous sentez isolé, ou en situation de fragilité, vous pouvez vous inscrire sur ce registre. Cette inscription est volontaire et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence...) sont confidentielles. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc...). Toute personne inscrite peut être radiée du registre à sa demande écrite (conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés). Pour les personnes déjà inscrites, pensez à signaler au CCAS tout changement de situation.

Vous souhaitez vous inscrire ou vous connaissez des personnes fragiles ou isolées nécessitant une aide, un seul numéro le **02 47 88 11 14**.

LE SAVIEZ VOUS ?

Cellule de veille «Coup de fil solidaire»

Dès le début du confinement, les aînés de la ville font l'objet d'une attention toute particulière. Des conseillers municipaux vont se relayer pour appeler les personnes âgées isolées afin d'établir un contact et leur permettre de mieux supporter le confinement.

informations pratiques

● MASQUE POUR LES 18/25 ANS

La ville de Fondettes offre deux masques aux jeunes étudiants âgés de 18 à 25 ans qui le demanderont à l'accueil de l'Hôtel de Ville (sur présentation d'un justificatif : étudiants, lycéens, apprentis) à compter du 6 novembre et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

● MASQUE POUR LES 6/11 ANS

Suite à l'obligation faite par l'Education nationale, les enfants devront porter un masque pendant les cours. A cet effet, la ville offre un kit de deux masques pour les enfants âgés de 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles primaires de Fondettes. Ces masques lavables, durables et pédiatriques seront distribués dans les classes du CP au CM2 fin novembre.



INFO + Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de l'espace public de la Métropole à partir de 11 ans.

● MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

Dès le confinement, Tours Métropole Val de Loire a mis en place des actions de soutien au monde économique en complément des mesures gouvernementales de soutien pour les entreprises. Ce «Fonds métropolitain d'aides aux entreprises» est un dispositif d'urgence qui doit permettre aux entreprises en difficulté de traverser cette crise en contribuant à l'amélioration de leur santé financière et à leur pérennité. Les entreprises artisanales, commerciales et les prestataires de services exerçant leur activité dans le territoire de Tours Métropole et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 1 000 000 euros H.T peuvent bénéficier de ce fonds. En aucun cas, l'aide totale ne pourra être inférieure à 1 000 euros ni supérieure à 5 000 euros. Retrouvez le détail de ce dispositif et les démarches à effectuer pour en bénéficier à l'adresse www.tours-metropole.fr/fonds-aides-covid. **Renseignements auprès des élus référents :** Sylvain Debeure, Adjoint au Maire en charge du commerce de proximité et Christophe Garnier, Conseiller municipal délégué aux relations avec les entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Un grand
MERCI
à nos
médecins
infirmier(ère)s
aides-soignant(e)s
et à toutes celles et ceux
qui prennent soin de
NOUS



VILLE DE
FONDETTES
AU COEUR DU VAL DE LOIRE

Lettre d'information de la ville de Fondettes
Hôtel de Ville - 35, rue Eugène Goüin - CS 60018 - 37230 Fondettes
Directeur de la publication : Cédric de OLIVEIRA, Maire de Fondettes
Conception graphique : Direction de la communication et des relations publiques
Impression : Numeriscann 37
MERCİ DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

